RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260320-D0720260320-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 20/03/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **vingt mars à dix-sept heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :

Présents : **15**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **15**
Date convocation : **16/03/2026**	Date affichage : **16/03/2026**	Secrétaire Séance : **Elisa PEDOUX**

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Elisa PEDOUX, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Philippe KERSULEC, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Aurélien LE MOIGNE, Bernard SALIOU, Christine LESAUX, Eric BIZOUARN.

Absent(s) excusé(s) : Néant

D-07_2026.03.20 – Élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du Conseil Municipal

Rapporteur : Bernard SALIOU, doyen de l'assemblée

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Hélène PAUGAM est candidate à la fonction de maire.

Premier tour de scrutin

Nombres bulletins trouvés dans l'urne	**15**
Nombre de bulletins à déduire *Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître*	**2**
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	**13**
Majorité absolue des suffrages exprimés	**13**

Résultat :

Mme Hélène PAUGAM ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

Le Maire, Hélène PAUGAM

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)